

## DELIBERATION (2022-21) DU CONSEIL MUNICIPAL

### **OBJET : Mond'arverne Communauté : signature d'une Convention Globale Territoriale avec la CAF**

L'an deux mille vingt deux le treize juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 7

Votants : 12

Date de convocation : 9 juin 2022

**Présents** : MM. MME : Pascal BRUHAT, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD.

**Représentés** : MM. MME Alain LAGRU (pouvoir à Pascal BRUHAT), Sébastien GARREAU (pouvoir à Patrick BOUDINHON), Jean-Marie BILLY (pouvoir à Pierre DUPECHER), Michel MARTINIANI (pouvoir à Sébastien SIRIEIX), Marie-Aimée GUILMAN (pouvoir à Patrick JULLIEN).

**Absent** : M. Antoine MARCHAND.

**Secrétaire de séance** : M. Thierry CHALENDARD

Monsieur le Maire expose :

La Commune gestionnaire d'un accueil de loisirs sans hébergement a le soutien financier de la CAF Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé entre Mond'Arverne Communauté et la CAF du Puy-de-Dôme. Celui-ci a pris fin le 31 décembre 2021. Ce financement a été remplacé par le bonus territoire qui s'appuie sur une Convention Territoire Globale.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire de signer la Convention Territoriale Globale et ses avenants pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 12 votants :

- autorisent Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale et ses avenants pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 14 juin 2022.

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche Noire,

Le 14 juin 2022.

Le Maire, Pascal BRUHAT.